

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Edward Vansittart Neale, 20 novembre 1880](#)

Jean-Baptiste André Godin à Edward Vansittart Neale, 20 novembre 1880

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[20 novembre 1880](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Neale, Edward Vansittart \(1810-1892\)](#)

Lieu de destination26, Wilton Street, Manchester (Royaume-Uni)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur le testament de Jean-Baptiste André Godin : à la suite des observations que Neale a faite à l'occasion de sa dernière visite au Famelistère sur les statuts de l'Association coopérative du capital et du travail, Godin l'informe qu'en plus des statuts, il a rédigé un acte testamentaire pour éviter à l'association tout procès avec ses héritiers. Godin demande à Neale s'il peut bénéficier de son avis à ce propos.

Mots-clés

[Famelistère](#)

Personnes citées[Société du Famelistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (21)

Collation2 p. (267r, 268v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 30 Novembre 1850

Chez Monsieur Neale,

Lors de votre dernière visite ici, vous m'avez fait, concernant les statuts de l'association du Familistère, des observations si judicieuses et dictées par un si profond intérêt pour l'œuvre, que je dois devant vous dire ceci :

J'ai fait, en dehors de l'acte des statuts, un acte testamentaire dans lequel je prends les mesures qui me paraissent propres à éviter à l'association tout procès et tout conflit avec mes héritiers.

Cet acte est d'une grande importance pour l'avenir. Je l'ai étudié avec soin. Pourriez-vous que vous puissiez avoir à me donner à ce sujet des avis utiles, comme vous l'avez fait pour les statuts. Je vous enverrais alors un exemplaire de cet acte.

C'est vous occasionner toujours des soins et des préoccupations, mais les

hommes dévoués à l'idée sont nés,
de façon que toute la besogne
revient sans cesse aux mêmes mains.

Malgré cela, pardonnez-moi de
vous écrire, en outre, une autre
lettre mais celle-là purement
d'affaire.

Je vous de tout cœur

Y. J.